

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Rendre les jeunes, acteurs de notre ville*

Délibération n° : 443

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Dossier : 181005

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative

Objet : Evènement d'accueil des étudiants à Saint-Etienne – Convention de partenariat avec la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Loire - Haute Loire - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 16/11/2018

Compte rendu affiché le : 27/11/2018

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :

M. Lionel SAUGUES

Politique : *Rendre les jeunes, acteurs de notre ville*

Délibération n° : 443

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Dossier : 181005

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative

Objet : Evènement d'accueil des étudiants à Saint-Etienne – Convention de partenariat avec la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Loire - Haute Loire - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Saint-Etienne, avec près de 25 000 étudiants inscrits dans ses établissements d'enseignement supérieur, est l'une des principales villes étudiantes françaises. La vocation universitaire du territoire stéphanois est propice à la mise en oeuvre de politiques publiques locales volontaristes. Dans ce domaine, l'enseignement supérieur et la recherche sont de compétence exclusivement métropolitaine. La vie étudiante, entendue comme l'intégration des spécificités des besoins sociaux de la population étudiante dans l'ensemble des champs locaux d'intervention publique, est, quant à elle, de compétence communale. Considérant cet enjeu, la Ville de Saint-Etienne a créé un événement dédié à la vie étudiante affirmant, par ce biais, la vocation universitaire du territoire, "Sainté accueille ses étudiants", événement reconnu au niveau national par le magazine "L'Étudiant" notamment.

□ **Motivation et Opportunité :**

L'attractivité du territoire passe par une meilleure connaissance des potentiels qu'il offre pour le public "jeunes" et par la mise en place d'un accueil dédié plus spécifiquement aux nouveaux arrivants. "Sainté accueille ses étudiants" répond à ce double objectif.

□ **Contenu :**

Durant le mois de septembre, la Ville de Saint-Etienne intervient aux côtés des établissements d'enseignement supérieur pour présenter le territoire de Saint-Etienne aux étudiants, et notamment les possibilités qu'offre celui-ci en matière culturelle, sportive et de loisirs.

Du 24 septembre au 4 octobre 2018, la Ville de Saint-Etienne organise avec ses partenaires culturels, sportifs, universitaires et les associations étudiantes, l'événement "Sainté accueille ses étudiants".

A cette occasion, elle propose une programmation gratuite à destination de tous les étudiants et apprentis (musées, théâtre, cinéma, concerts, patinoire, etc...) prise en charge financièrement par la collectivité. De plus, dans le but de promouvoir le territoire, elle offre différents objets promotionnels aux étudiants présents lors de la programmation.

Afin d'accompagner le développement de cette manifestation, la Ville a noué un partenariat de prestations diverses avec la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Loire - Haute Loire.

Dans ce cadre, la Ville valorisera l'image de la structure partenaire selon les modalités suivantes : présence du logo de la structure partenaire en noir et blanc (charte Ville de Saint-Étienne) sur tous les supports produits par la Ville : programme, affiches, signalétique (plugs sur des lieux de vie étudiante), annonces presse, page Facebook Sainté Jeunes. En outre, la Ville de Saint-Étienne offrira à la structure partenaire la possibilité de participer aux animations se déroulant dans les structures partenaires de « Sainté Accueille Ses Étudiants », sous réserve de l'autorisation préalable de l'établissement d'enseignement supérieur ou de la structure d'accueil.

En contrepartie, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Loire - Haute Loire, la structure partenaire payera des prestations relatives à la mise en place de "Sainté Accueil Ses Etudiants" d'un montant de quatre mille huit cent euros. La structure partenaire assurera la valorisation du dispositif par le biais de ses supports de communication institutionnels et mentionnera en toute occasion le rôle de maître d'oeuvre et d'ouvrage du dispositif assuré par la Ville.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : NEANT

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

o Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver le principe et les modalités exposés de l'organisation de l'événement d'accueil des étudiants « Sainté accueille ses étudiants » pour l'année 2018,
- approuver les termes et les conditions de la convention de partenariat souscrits avec la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Loire - Haute Loire,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention avec la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Loire - Haute Loire dont un exemplaire restera annexé à la présente délibération.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Corinne L'HARMET- ODIN